

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 18

Procuration 1

Votants 19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux novembre à 18h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 15/11/2024

Date d'affichage de la convocation : 17/11/2024

Date d'affichage de la délibération : 03 DEC. 2024

Étaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, GLEYSSES, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD, JAIME.

Ont donné procuration :

Monsieur Guillaume VERGER a donné procuration à Madame Charlotte MOENNARD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-91 Désignation des représentants du Syndicat du bassin Hers-Girou**Exposé**

Madame la Maire rappelle que la Commune de Flourens appartient au syndicat du Bassin Hers Girou, établissement public composé de communes et de groupements de communes riverains de l'Hers-Mort et de ses principaux affluents (Dagour, Girou, Marcaissonne, Peyrencou, Saune, Sausse, Seillonne et Vendinelle). Son objet est d'assurer plusieurs missions d'intérêt général concernant la gestion de la rivière et de ses affluents (restauration des milieux, gestion des inondations, travaux d'entretien, etc.).

Madame la Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation de deux élus représentants la Commune de Flourens auprès du syndicat.

Décision

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de ses représentants conformément aux dispositions prévues.

Après avoir procédé à la désignation :

- Mme. Anne-Lise CAMUS est élue représentante titulaire,
- M. Benjamin PARIS est élu représentant suppléant.

Ils déclarent accepter leur mandat.

19

0

0

• VOIX POUR

• ABSTENTION

• VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 22/11/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLa Maire,
Marion RIVOIRE